

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3469)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE9

présenté par
M. Lauzzana

ARTICLE 24

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« prévue au présent II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.